



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 03 juin 2021

Gestion de l'eau - Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Clain

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Clain a pour objet de planifier la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente grâce à la définition d'objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Le SAGE Clain couvre une superficie de 2 882 km² et concerne 142 communes (110 sur le département de la Vienne, 28 sur le département des Deux-Sèvres et 4 sur le département de la Charente). Ce territoire fait l'objet de forts enjeux environnementaux liés à la conciliation des différents usages de l'eau et à la préservation et la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le SAGE est constitué de trois documents : le Plan d'Aménagement et Gestion Durable (PAGD), le Règlement et le rapport environnemental.

Ses objectifs, fixés par le PAGD, sont entre autre de sécuriser l'alimentation en eau potable et réduire la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires ; partager la ressource et atteindre l'équilibre entre besoins et ressources ; restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau ; restaurer, préserver les zones humides et les têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités ; réduire l'impact des plans d'eau.

Trois règles sont édictées pour renforcer les dispositions du PAGD : encadrer la gestion des prélèvements ; limiter l'imperméabilisation des sols ; encadrer les travaux de mise en conformité de plans d'eau.

Conformément au Code de l'Environnement, Madame la préfète de la Vienne, Monsieur le préfet des Deux-Sèvres et Madame la préfète de la Charente ont signé le 11 mai 2021 l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE Clain.

Le coût global de mise en œuvre de la stratégie établie par la Commission Locale de l'Eau est évalué à 177 M€ sur une période de 10 ans, non compris les coûts liés à l'assainissement ainsi qu'à l'alimentation en eau potable.

Parmi ces coûts, 3 objectifs, sur les 11 déclinés dans la stratégie du SAGE, représentent 92 % du coût total : la réduction des pollutions diffuses (nitrates, pesticides...) (31 %), la restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau (27 %) et le partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources (35 %).

Les bénéfices estimés à l'horizon 30 ans, 40 ans et 50 ans sont respectivement de 83M€, 109M€ et 130M€. L'évaluation des « bénéfices » attendus de la mise en œuvre de la stratégie du SAGE repose d'une part, sur des hypothèses liées aux effets directs et, d'autre part, sur des « effets indirects » de l'application des mesures du SAGE dans les domaines suivants : santé publique, inondations, préservation des paysages et de la biodiversité, identité des territoires, changement climatique, etc.

Pour en savoir plus : <http://www.eptb-vienne.fr/-SAGE-Clain-.html>

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers